

## **CHAPITRE XXVIII : PROCÉDURE, SANCTIONS, RECOURS ET DISPOSITIONS FINALES**

---

### **181. SANCTIONS ET RECOURS**

Les dispositions prescrites aux articles 49 et 50 du règlement de permis et certificats numéro 151 s'appliquent pour valoir comme si elles étaient ici au long récitées.

*Règlement n° 410, mise en vigueur le 13 octobre 2011 – Remplacé*

### **182. ABROGATION DES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS**

Ce règlement remplace et abroge les règlements R1440, R1441, R1442 et R1443 et leurs amendements (secteur de Thetford Mines), les règlements numéros 277, 278, 279, 280 et 281 et leurs amendements (secteur de Thetford-Sud), les règlements numéros 539, 540, 541 et 542 et leurs amendements (secteur de Black Lake), les règlements numéros 256, 257, 258 et 259 et leurs amendements (secteur de Robertsonville), les règlements numéros 203, 204, 205, 206 et 207 et leurs amendements (secteur de Pontbriand).

### **183. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux prescriptions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Adopté à Thetford Mines, le .....2005

\_\_\_\_\_  
Normand Laliberté, Maire

\_\_\_\_\_  
Réjean Martin, Greffier